****

**PROGRAMME FORMATION PRATIQUE EN DROIT DU TRAVAIL**

pour les créateurs, directeurs, gestionnaires d’école privée hors contrat.

Formation à distance - Samedi 20 janvier 2024 – de 9h00 à 12h00

* La convention collective applicable au sein de l’établissement
* L’embauche en CDD ou en CDI dans le cadre de la convention collective
* La définition d’une durée de travail à temps complet selon un rythme scolaire
* La définition d’une durée de travail à temps partiel selon un rythme scolaire
* La définition d’une durée de travail intermittente et les conditions de mise en œuvre
* La prise en compte et l’articulation des différentes catégories de temps de travail pour les enseignants (activités de cours, activités induites, activités annexes, activités connexes)
* La catégorisation des temps de travail pour les salariés occupant plusieurs fonctions (par exemple, encadrement pédagogique et enseignement)
* Les rémunérations minimales conventionnelles à respecter
* Les clauses essentielles du contrat de travail (période d’essai, motif de recours au CDD en cas de CDD, durée de travail, base mensuelle de paie, etc.)

Intervenant**: Maître Laurent RIQUELME -** Avocat à la Cour, spécialisé en droit social et dans la convention collective de l'enseignement privé indépendant.

**Objectifs de la formation** : Apporter aux stagiaires les connaissances en droit du travail et sur la convention collective applicable, pour permettre le recrutement, la rédaction des contrats de travail et la gestion des personnels.

**Prérequis** : Être porteur d’un projet d’école, gérer une école indépendante ou diriger une école indépendante.

**Modalités et délais d’accès** : remplir un formulaire d’inscription, acquitter le tarif indiqué (le paiement sera restitué intégralement en cas de candidature non retenue), signer la convention de formation et les faire parvenir dans les délais qui seront indiqués à : Fondation pour l’école, formation droit du travail,120 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris. Les candidats seront informés dans un délai indiqué de l’acceptation ou du rejet de leur candidature.

**Public visé** : créateurs d’école indépendante, dirigeants d’association ou de société gestionnaires d’une école indépendante, directeurs d’école indépendante.

**Lieu** : cette formation aura lieu à distance (via l’outil Zoom)

**Modalités pédagogiques**: L’action de formation se déroulera à distance avec un maximum de 40 personnes, toutes équipées d’un ordinateur, afin de garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique.

Le formateur alternera exposés théoriques et exemples pratiques et veillera à permettre aux stagiaires de disposer régulièrement de la possibilité de s’exprimer et poser des questions afin de faciliter le transfert des connaissances.

**Moyens permettant de suivre l’exécution de l’action de formation**: La présence et l’assiduité des stagiaires seront vérifiées par l’organisme. A l’issue de la formation, un questionnaire d’évaluation et un questionnaire de satisfaction devront être remplis par les stagiaires et transmis à l’organisme de formation.

**Modalités d’évaluation** : un questionnaire d’évaluation des acquis de la formation comportant des questions sur chacune des interventions devra être renseigné et remis à l’organisme de formation à l’issue de la formation.

**Durée et tarif** : 3 heures réparties sur une ½ journée de formation au tarif de 190 euros TTC.

**Validation** : Délivrance d’une attestation de suivi de formation.

**Handicap/Accessibilité** : Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter notre référent handicap pour l’étude de la mise en œuvre d’aménagements et d’accompagnements éventuels : estelle.person@fondationpourlecole.org